



Auch, le 4 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Environnement : Le Conseil Départemental du Gers met en place une zone de quiétude dans la forêt de Sérilhac pour préserver la tortue Cistude d'Europe

Le Conseil Départemental du Gers, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les membres du comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Forêt de Sérilhac, annonce la création d'une zone de quiétude sur ce site emblématique, afin de protéger la Cistude d'Europe, une tortue aquatique protégée, dont la population est gravement menacée.

Située sur les communes de Lamothe-Goas et de La Sauvetat, la Forêt de Sérilhac, acquise en partie par le Conseil Départemental du Gers en 1999, a été classée Espace Naturel Sensible (ENS) en 2012 en raison de sa richesse en biodiversité. Ce site est notamment l'un des derniers refuges de la Cistude d'Europe dans le Gers. Ces dernières années, cependant, plusieurs études ont révélé un déclin inquiétant de cette espèce, particulièrement due à la surfréquentation du site et à des comportements humains nuisibles à son bien-être.

Un appel à la responsabilité collective

En 2015, une étude menée par le CPIE Pays Gersois a recensé seulement 16 individus de Cistude d'Europe sur le site, un nombre déjà alarmant. En 2020, ce chiffre était tombé à 10 tortues, confirmant la menace d'extinction locale de cette espèce. Les principaux facteurs de ce déclin sont les dérangements causés par des activités telles que la baignade, le camping sauvage, les activités nautiques, ainsi que la divagation de chiens non tenus en laisse. Ces comportements perturbent le cycle biologique des tortues, notamment leur thermorégulation, essentielle à leur survie.

Afin de sauver cette espèce et de préserver son habitat, le Conseil Départemental du Gers a décidé d'instaurer une zone de quiétude, effective dès le printemps 2024. Cette zone, située au cœur de l'ENS de la Forêt de Sérilhac, sera fermée au public afin de garantir un environnement paisible et propice au développement de la Cistude d'Europe. L'ONF est en charge des travaux de fermeture des sentiers existants et de la création d'itinéraires de substitution. Des panneaux d'information seront installés cet hiver pour informer le public de cette nouvelle mesure, et des agents de la police de l'environnement seront mobilisés pour veiller au respect de cette zone protégée.

Le Conseil Départemental du Gers appelle le public à respecter cette zone de tranquillité, rappelant l'importance de cette initiative pour la préservation de la biodiversité et le rôle essentiel que chaque citoyen peut jouer dans la protection de nos espaces naturels.

